



1 AVENUE DE NISSAN
34 310 CAPESTANG
☎ 04 67 93 30 71

capestang@cneap.fr

Le 9 juillet 2026

Madame, Monsieur

Nous sommes heureux d'accueillir prochainement votre enfant en classe de 1^{ère} professionnelle SAPAT.

Vous trouverez ci-dessous les principales informations relatives à la rentrée scolaire et à l'organisation de cette année 2026/2027.

RENTREE SCOLAIRE

Jeudi 3 septembre 2026

- Accueil des élèves et de leur famille à partir de **13h30**
- Fin de la journée à **16h35**.

Un temps de rentrée partagé avec les familles

Cette année, nous faisons évoluer l'organisation de la rentrée afin de permettre aux élèves et à leur famille de vivre ensemble ce premier temps fort de l'année scolaire.

Dans la mesure du possible, nous demandons qu'un parent accompagne son enfant et participe au temps d'accueil organisé le jeudi 3 septembre à partir de 13h30.

L'après-midi débutera par un accueil animé par Mme Le Strat, cheffe d'établissement, qui présentera les grandes orientations de l'année scolaire et les principaux enjeux de cette année de Première. Les familles rejoindront ensuite Mme Henke, professeure principale, pour un temps d'échange consacré à la vie de la classe, à l'organisation de l'année scolaire et aux attentes de l'équipe pédagogique.

Nous vous remercions de prévoir une disponibilité d'environ 2h à 2h30.

Votre présence est importante. Ce temps d'accueil permettra de partager les objectifs de cette année de Première professionnelle SAPAT, de présenter les échéances importantes, les modalités d'accompagnement des élèves et de répondre à vos questions afin de débiter cette nouvelle année scolaire dans les meilleures conditions.

ORGANISATION DE LA SEMAINE DE COURS

Les cours auront lieu :

- ⇒ Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 8h40 à 16h35 ;
- ⇒ Les mercredis de 8h40 à 11h25

Quatre mercredis après-midi seront consacrés à la formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST), certification obligatoire en Première professionnelle. Le calendrier sera communiqué à la rentrée.

A NOTER DES MAINTENANT

Le mercredi 4 novembre 2026, de 8 h à 20 h, les élèves participeront à un projet national consacré aux transitions et à l'intelligence artificielle.

Cette journée fait partie intégrante de leur parcours de formation. La présence de tous les élèves est donc obligatoire. Les modalités d'organisation seront précisées à la rentrée par Mme Delaye.

SORTIE MERIDIENNE

En classe de Première, la sortie sur le temps du déjeuner **n'est pas automatique**.

La sortie méridienne sera accordée aux élèves qui respectent les obligations liées à leur formation : convention de stage signée, travail suffisant, comportement adapté (en lien avec les observations).

EXAMENS

Tout au long de l'année, les élèves seront amenés à passer des évaluations certificatives, des examens blancs et des épreuves terminales.

A ce titre, chaque élève devra être en possession d'une pièce d'identité officielle en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport). L'original de ce document sera exigé lors de chaque épreuve. Nous vous remercions de veiller à ce que votre enfant l'ait avec lui tout au long de l'année scolaire.

ECOLE DIRECTE : UN OUTIL INDISPENSABLE

L'établissement utilise Ecole Directe comme principal outil de communication avec les familles.

Les élèves ne disposeront pas de carnet de correspondance papier : celui-ci est entièrement dématérialisé.

Grâce à Ecole Directe, vous pourrez notamment :

- Suivre les absences et les retards de votre enfant ;
- Consulter les notes et le cahier de textes ;
- Accéder aux factures et aux documents administratifs ;
- Échanger avec l'équipe éducative grâce à la messagerie.

Des informations pourront également vous être transmises par SMS.

Chaque parent dispose d'un accès personnel, distinct de celui de son enfant. Les identifiants sont ceux utilisés lors de l'inscription.

Attention : l'accès à Ecole Directe sera activé à la fin du mois d'août.

Nous vous remercions de consulter régulièrement cette application. Elle constitue le principal moyen de communication entre l'établissement et les familles et participe pleinement au suivi de la scolarité de votre enfant.

PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP)

Au cours de cette année de Première professionnelle, les élèves effectueront **deux périodes de formation en milieu professionnel**, dont les dates figurent dans le calendrier joint.

Afin d'anticiper la première période de stage, le professeur principal et Mme Polge ont sensibilisé les élèves dès le mois de juin 2026. Nous vous invitons à poursuivre cette démarche en recherchant dès à présent un lieu d'accueil.

Le document d'engagement joint permettra de réserver la période de stage auprès de la structure d'accueil. Les conventions de stage seront établies à la rentrée, dès réception de ce document.

Objectifs de la première période de formation en milieu professionnel (PFMP)

Cette première période de stage a pour objectif de permettre à l'élève :

- De découvrir le fonctionnement global d'une structure de services aux personnes ;
- De poursuivre l'acquisition de compétences professionnelles auprès d'enfants de moins de 6 ans ou de personnes fragiles ;
- De participer à des activités relevant de l'accompagnement, de l'animation, du soin de confort, de la restauration ou de l'entretien.

Structures d'accueil possibles

Les stages peuvent être réalisés auprès des publics suivants :

Personnes âgées

- EHPAD ;
- Maisons de retraite ;
- Services hospitaliers de long séjour ;
- Services d'aide à domicile (accompagnement par un agent social ou un aide-soignant).

Jeunes enfants de moins de 6 ans

- Maternités ;
- Crèches ;
- Halte-garderie ;
- Centres de loisirs, centres aérés ou centres de vacances.

Personnes malades

- Services hospitaliers ;
- Cliniques ;
- Centres de soins.

Personnes en situation de handicap

- IME ;
- ESAT ;
- Ateliers thérapeutiques occupationnels ;
- Centres de rééducation hospitaliers (pas chez un kinésithérapeute) ;
- Autres structures d'accompagnement spécialisées.

Points de vigilance

Les lieux de stage suivants ne sont pas autorisés :

- Écoles maternelles (sauf accueil de loisirs associé à l'école - CLAE - accueillant des enfants de moins de 6 ans et proposant un temps de présence de 35 heures par semaine) ;
- Secrétariats médicaux ;
- Cabinets médicaux ;
- Cabinets infirmiers libéraux
- Cabinets de kinésithérapie.

Conditions d'affectation

Afin de garantir des situations professionnelles diversifiées et formatrices :

- Un maximum de deux élèves est autorisé par structure d'accueil ;
- Lorsque deux élèves sont accueillis dans la même structure, ils devront impérativement être affectés dans des services différents.

AIDES DE LA REGION OCCITANIE

La Région Occitanie met à disposition de tous les lycéens la Carte Jeune Région. Cette démarche est à effectuer par le jeune et sa famille avant la rentrée scolaire.

La Carte Jeune Région permet notamment de bénéficier :

- Des manuels scolaires ;
- De l'équipement professionnel financé par la Région ;
- D'aides au transport ;
- D'aides pour les activités sportives et de loisirs ;
- Ainsi que d'autres dispositifs proposés par la Région.



Attention : la Carte Jeune Région est obligatoire pour la remise des manuels scolaires et de l'équipement professionnel.

La demande est à effectuer en ligne sur le site de la Région Occitanie :

<https://sitejeune.laregion.fr/Demander-sa-Carte-Jeune-Region>

RESTAURATION / FACTURATION

Le vendredi 4 Septembre, tous les élèves déjeuneront à la salle de restauration sauf les externes.

Par la suite, 2 repas par semaine devront obligatoirement être pris à la salle de restauration. Bien entendu, les élèves peuvent prendre 4 repas par semaine.

Les élèves ont donc le choix entre les possibilités suivantes :

FORFAIT ANNUEL	DEMI FORFAIT
4 repas par semaine pris à la salle de restauration	2 repas obligatoires pris à la salle de restauration
640€ pour l'année	320 € pour l'année

Il ne sera pas possible de changer de forfait en cours d'année pour des questions évidentes de gestion sauf cas particuliers et exceptionnels.

Vous avez coché vos repas dans le dossier d'inscription.

Le forfait annuel d'un montant de 640€ € est calculé sur le nombre de semaines de présence des élèves soit 25 semaines.

Sont décomptées : les vacances, les périodes de stage, les semaines de révision du bac et 1 semaine pour absences diverses et/ou problème de transport (intempéries).

En cas d'absence prolongée (au-delà d'une semaine consécutive) pour maladie la semaine vous sera remboursée.

La facture annuelle ainsi que d'éventuelles factures de restauration seront mise en ligne sur votre espace Ecole Directe.

Si vous avez opté pour le prélèvement en 10 fois, la 1^{ère} échéance sera en septembre et la dernière en juin.

L'échéance mensuelle de la totalité des frais sans les aides sociales (bourses) sera de :

- 170.60€ pour les demi-pensionnaires (134.50€ si que 2 repas)
- 106.60€ pour les externes

Le montant des bourses pour les familles concernées viendra en déduction (la commission statue au mois d'Octobre).

Nous privilégions les paiements par prélèvement automatique.

L'année doit être soldée au plus tard le 31 août.

En cas de frais supplémentaires (copies, livres, sorties...) ou de réduction exceptionnelle une facture sera émise en fin d'année scolaire ou lors des petites vacances.

Toute dégradation sera facturée comme il est stipulé dans le règlement intérieur.

Si vous rencontrez des difficultés de paiement, n'hésitez pas à nous contacter pour établir un échéancier.

POUR LES ELEVES INSCRITS AU VOYAGE A DUBLIN D'OCTOBRE 2026

Une réunion d'information aura lieu le jour de la rentrée.

Attention aux dates de validité de la carte d'identité de votre enfant. Si elle est périmée, faites la demande de renouvellement dès maintenant sinon votre enfant ne pourra pas quitter le territoire.

Il faut également demander la carte européenne d'assurance maladie.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces informations. Dans l'attente du plaisir de vous accueillir le jeudi 3 septembre, nous vous souhaitons un très bel été et d'excellentes vacances.

Nathalie LE STRAT
Cheffe D'Etablissement



DATES IMPORTANTES A COLLER SUR L'AGENDA

Réunion d'accueil des élèves et des familles	3 septembre 2026
Photo de classe	7 septembre 2026
Stages des élèves <i>Pour votre organisation familiale, attention à la semaine de stage sur les vacances d'hiver</i>	Du 18 janvier au 13 février : stage Services aux Personnes (voir lieux de stage plus haut) Du 24 mai au 19 juin 2027 : stage Services aux Territoires Structures loisirs/culture (médiathèque, salle de spectacle, associations culturelles, ...) ; Tourisme (office de tourisme, campings, ...) ; Collectivités territoriales (mairies, communautés de communes, ...), ...
Vacances de Toussaint	Samedi 17 octobre au dimanche 1 ^{er} novembre 2026
Vacances de Noël	Samedi 19 décembre 2026 au dimanche 3 janvier 2027
Vacances d'hiver	Samedi 6 février au dimanche 21 février 2027
Vacances de Pâques	Samedi 3 avril au dimanche 18 avril 2027
Pont de l'Ascension	Du jeudi 6 mai au dimanche 9 mai 2027
Journées Portes Ouvertes	Samedi 27 février 9h-16h Jeudi 1 ^{er} Avril 16h30-19h30 Mercredi 19 Mai 14h-17h
Fin des cours (sous réserve d'un parcours complet)	21 juin 2027

Important : Journées pédagogiques et journées de formation

Cette année, l'établissement engage un travail de fond autour de l'élaboration de son nouveau projet d'établissement. Ce temps de réflexion et de construction collective permettra à l'ensemble de l'équipe de définir les orientations qui guideront le développement du lycée pour les prochaines années.

Dans ce cadre, plusieurs journées seront consacrées au travail des équipes, à la formation et à la réflexion pédagogique.

L'établissement sera fermé aux élèves aux dates suivantes :

- Mardi 1^{er} septembre 2026 : journée pédagogique ;
- Jeudi 15 et vendredi 16 octobre 2026 : journées de formation de l'équipe ;
- Vendredi 18 décembre 2026 : journée pédagogique.

Durant ces journées, les élèves n'auront pas cours. L'ensemble des personnels sera mobilisé pour travailler au service du projet d'établissement, de l'évolution des pratiques pédagogiques et de la réussite des élèves.

LISTE DES FOURNITURES 1^{ERE} BAC PRO :

FRANÇAIS	1 classeur grand format A4, feuilles, surligneurs, stylo VERT unique, romans – 1 dictionnaire (autorisé pour l'épreuve du baccalauréat)
EPS	1 survêtement, chaussures de sport à semelles épaisses et souples (à bannir : chaussures sportwear, vans, converses,...) 1 tee-shirt de rechange, cheveux attachés
HIST GEO - ESC	Utiliser les classeurs d'enseignement général et professionnel 1 porte vues de 80 vues
MATHS	1 classeur A4 + pochettes transparentes + 1 compas, 1 équerre, 1 rapporteur, 1 double décimètre Calculatrice Numworks (pour les nouveaux élèves de 1ères) fournies par la Région à la rentrée
LANGUES	1 porte-vues 150 vues, feuilles simples et feuilles doubles A4 + 1 dictionnaire de poche pour ceux qui font anglais + 1 stylo vert unique
BIOLOGIE ECOLOGIE MG1	1 porte-vues 80 vues
MODULE PRO MP5 MP6 MP7 MP8 MP9 MP10	MP6 : 1 porte vues de 150 vues + 1 Répertoire MP5 - MP7- MP8 : 1 porte vues de 160 vues pour chaque matière (soit 3) MP9 : 1 porte vues de 60 vues MP10 : 1 porte vues de 100 vues
ACSES	1 porte-vues 150 vues
PREPA MME SAURAT	Même classeur qu'en 2 ^{nde} pro SAPAT à remettre à jour si nécessaire pour la rentrée Pour les nouveaux : classeur A4 blanc + 7 intercalaires + feuilles et pochettes plastique
TIM	1 porte vues de 100 vues
DIVERS	1 trousse complète avec ciseaux et colle Un agenda que les élèves devront utiliser OBLIGATOIREMENT (Ecole directe ne le remplace pas) 2 trieurs (matières générales, matières professionnelles) Feuilles simples ou doubles format A4 (petits ou grands carreaux) Intercalaires 1 porte-bloc rigide pour les prises de notes en EPS et lors des sorties Chemise cartonnée ou plastifiée à 3 rabats 1 clé USB de 64 Go à conserver pour les 2 ans du Bac pro et à marquer à son nom (la rendre bien reconnaissable)